



N° de rôle : 20/06665

AUDIENCE DE VENTE

18 DECEMBRE 2020
à 9 H 30

DIRE ET ACTE DE DEPOT
DOCUMENTS URBANISME

L'AN DEUX MILLE VINGT

ET LE

Au Secrétariat-Greffe a comparu Maître Angélique FERNANDES THOMANN, Avocat associé de la SCP DRAP HESTIN NARDINI FERNANDES THOMANN à l'enseigne TEGO AVOCATS du Barreau de DRAGUIGNAN, 6 Le Verger des Ferrages 835101 LORGUES

Lequel a déposé entre les mains de Nous, Greffier, soussigné, **les documents d'urbanisme** transmis par la mairie de LA MOTTE en date du 16 novembre 2020

Ces documents d'urbanisme sont à annexer au cahier des conditions de la vente déposé au Greffe le 23 octobre 2020 pour parvenir à la vente aux enchères à l'audience du 18 décembre 2020 des biens suivants :

Sur la Commune de la MOTTE -83920 – une maison d'habitation de plain-pied composée d'une salle de séjour, cuisine, salle de bains, wc, trois chambres et d'un terrain l'entourant en nature de jardin et d'agrément, cadastrée section E n° 1240 lieudit le Pigeonnier pour une contenance de 6 ares et 122 centiares, formant le lot n° 61 du lotissement dénommé « les hauts de la Nartuby »

Saisis à l'encontre de :

Lesdits documents d'urbanisme contiennent 1 page qui ont été numérotées par l'avocat poursuivant.

Desquels comparution et dépôt le comparant a requis acte à lui octroyé.

Et a signé avec Nous, Greffier après lecture faite.

~~SOCIÉTÉ CIVILE PROFESSIONNELLE~~
~~Alain DRAP - Claude HESTIN - Laurence HARDINI~~
~~Angélique FERRANDES THOMANN~~
AVOCATS au BARREAU de DRAGUIGNAN
53, place du Couvent - 83600 FREJUS
Tél. 04 94 51 48 23 - Fax 04 94 44 27 64
drap-hestin@wanadoo.fr
6, Le Verger des Ferrages - 83510 LORGUES
Tél. 04 94 73 98 60 - Fax 04 94 67 60 56
sopdrap.hestin.lorgues@wanadoo.fr
SIRET 323 069 849 00061

-----Message d'origine-----

De : service-urbanisme@ville-la-motte.com

[mailto:service-urbanisme@ville-la-motte.com]

Envoyé : lundi 16 novembre 2020 15:51

À : huissiersdraguignan@orange.fr

Objet : RE: Reference Dossier 120503 /En PJ, lettre de la SCP BERGE RAMOINO, Huissiers

Bonjour,

Je vous informe que le bien se situe en zone UCa du PLU (emprise au sol maximale de 30%). Je vous informe que la loi ALUR a supprimé en 2014 les COS.

La maison a fait l'objet d'un permis de construire n°08308590SC014 accordé le 24/04/1990, DOC le 28/04/1990, travaux achevés le 06/10/1990 et conformité délivrée le 11/02/1991.

Bonne réception

Myriam BARBA
Service Urbanisme

service-urbanisme@ville-la-motte.com
04.94.50.44.80

Hôtel de Ville

83920 LA MOTTE

-----Message d'origine-----

De : huissiersdraguignan@orange.fr <huissiersdraguignan@orange.fr> Envoyé :

lundi 16 novembre 2020 14:08 À : service-urbanisme@ville-la-motte.com

Objet : Reference Dossier 120503 /En PJ, lettre de la SCP BERGE RAMOINO, Huissiers

rappel